

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS245

présenté par

Mme Michèle Delaunay, rapporteure, Mme Huillier, rapporteure M. Issindou, rapporteur M. Sebaoun, Mme Laclais, Mme Françoise Dumas, Mme Massonneau, M. Roumegas, M. Cordery, Mme Bouziane-Laroussi, Mme Louis-Carabin, M. Alexis Bachelay, Mme Orphé, Mme Le Houerou, Mme Rabin, M. Pellois, M. Premat, M. Polutélé, Mme Le Dain, M. Le Roch, M. Serville, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Abeille, Mme Duflot, M. Baupin, Mme Sas, M. Coronado, Mme Dessus, Mme Bonneton, Mme Beaubatie et Mme Le Vern

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant:**

Les deuxième et dernière colonnes de la quatrième ligne du tableau du quatrième de l'article 575 E bis du code général des impôts sont ainsi rédigées :

32	67,5
----	------

EXPOSÉ SOMMAIRE

En Corse les produits du tabac sont en moyenne 25% moins chers qu'en France continentale. La directive 2011/64/UE du 21 juin 2011 n'autorise la France à garder une fiscalité réduite en Corse que jusqu'au 31 décembre 2015. Il est donc temps de se mettre en conformité. Par ailleurs, l'égalité des territoires en matière sanitaire impose une égalité en matière fiscale, surtout lorsqu'il s'agit de la santé publique.. La toxicité du tabac fumé, ainsi que le coût de ses dégâts sanitaires et sociaux, sont les mêmes, que le produit soit consommé en Corse ou en France Continentale. Les décès par cancer du poumon sont 25,7% plus nombreux en Corse qu'en France continentale selon les données de l'Agence régionale de santé en Corse (ARS). Cet amendement vise à harmoniser la fiscalité du tabac à rouler avec la fiscalité en vigueur actuellement en France continentale. Lutter contre la contrebande, argument régulièrement soulevé au niveau européen, impose d'uniformiser les prix, par une fiscalité identique, au sein même du marché intérieur français. Cela permettra d'éviter les échanges, licites ou illicites, des produits du tabac à l'intérieur du marché français. Cet amendement vient en appui de l'ensemble des mesures prévues dans le Programme national de réduction du tabagisme (PNRT) dont le paquet neutre constitue la mesure majeure.

